

## Permis BE

Le permis BE permet de conduire une voiture attelée d'une remorque dont le poids dépasse 750 kg sans dépasser 3 500 kg si la somme des PTAC de votre ensemble (voiture + remorque) est supérieur à 4 250 kg.

### Informations

Vous devez passer votre **permis remorque BE** si le PTAC de votre **remorque est supérieur à 750 kg**, le PTAC de votre **remorque est inférieur ou égal à 3 500 kg**, et si la **somme des PTAC de votre ensemble** (cumul du véhicule tracteur et de la remorque) **est supérieure à 4 250 kg**

### Conditions

- Avoir 18 ans minimum
- Etre titulaire du permis B
- Avoir le code depuis moins de 5 ans au passage de l'examen

### L'examen

*La formation théorique au permis BE*

**La formation théorique au permis BE est identique à celle du permis B.** Vous en êtes dispensé si vous êtes titulaire du code depuis moins de 5 ans.

*La formation pratique au permis BE*

**Concernant le permis BE, il n'y a pas volume minimal de formation obligatoire.** Votre nombre d'heures sera donc déterminé par votre centre de formation en fonction de vos compétences.

Cette formation a pour but de vous préparer à l'épreuve pratique du permis BE, qui comporte deux parties :

- **Une partie hors circulation**
- **Une partie en circulation**

### Écoles de conduite

Bournezeau 02 51 07 80 83 | Bressuire 05 49 74 51 24 | Cerizay 05 49 81 00 07 |  
Fontenay-le-Comte 02 51 69 22 24 | Mauléon | La Roche sur Yon 02 51 37 13 52 |

